



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination de la commission consultative interrégionale pour la Guadeloupe et la Martinique au titre du dispositif des aides déconcentrées pour le spectacle vivant

LE PRÉFET

- Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant
- Vu l'arrêté du 07 décembre 2018 portant création et nomination d'une commission consultative interrégionale d'experts pour la Martinique et la Guadeloupe ;
- Vu les propositions des Directeurs des affaires culturelles de Guadeloupe et de Martinique.

Considérant que la commission consultative annuelle interrégionale instituée pour la Guadeloupe et la Martinique, chargée de formuler des avis sur l'attribution des aides déconcentrées pour le spectacle vivant, est organisée selon un principe d'alternance de son siège entre les deux régions ;

Considérant que les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet de région où siège la commission ;

Considérant que la commission 2020 s'étant tenue en Guadeloupe, la Martinique est le siège de la commission 2021 :

ARRÊTE

Article 1^{er} : la commission susmentionnée est composée des personnalités qualifiées suivantes :

1. Pour la Guadeloupe :

- Monsieur Jean-Claude BARDU, artiste chorégraphique et professeur de danse;
- Madame Laurence MAQUIABA, Directrice du festival Eritaj ;
- Monsieur Laurent MARLIN, ingénieur culturel ;
- Monsieur Carlos CRUZ, délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle ;
- Madame Carine IRENEE, chargée de production du CEDAC ;
- Madame Guy GABON, plasticienne ;
- Madame Cynthia PHIBEL, chargée de programmation au Mémorial Acte ;
- Madame Yasmine CASSIN, Secrétaire générale – Scène Nationale de Guadeloupe ;
- Monsieur Eddy COMPPER, directeur du Centre culturel Sonis.

2. Pour la Martinique :

- Monsieur Dominique LINISE, artiste chorégraphique, chorégraphe ;
- Madame Julie ABALAIN, Responsable du développement et des productions - Scène Nationale Tropiques Atrium Martinique ;
- Monsieur Axel ARTHON, maître de conférences en Études Théâtrales à l'Université des Antilles ;
- Madame Véronique DEFRANOUX, artiste chorégraphique-professeur de technique somatique ;
- Monsieur Ricardo OZIER LAFONTAINE, artiste plasticien, musicien ;
- Monsieur Joël JACCOULET, musicien compositeur, producteur ;
- Monsieur Alex BERNARD, musicien ;
- Madame Florence MENEZ, ethnologue ;
- Madame Camille MONTOUT, déléguée académique aux arts et à la culture.

Article 2 :

I. Les membres listés à l'article 1^{er}, à l'exception des membres listés au II, et au III du présent article, sont renouvelés conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 7 décembre 2018.

Sont renouvelées pour deux ans :

- Madame Carine IRENEE
- Madame Florence MENEZ

II. Les membres listés ci-après intègrent nouvellement la commission, pour une durée de deux ans renouvelable une fois :

- Monsieur Jean-Claude BARDU
- Madame Laurence MAQUIABA
- Monsieur Laurent MARLIN
- Madame Guy GABON
- Monsieur Eddy COMPPER
- Madame Yasmine CASSIN
- Monsieur Dominique LINISE
- Madame Julie ABALAIN
- Monsieur Axel ARTHON
- Monsieur Ricardo OZIER LAFONTAINE
- Monsieur Joël JACCOULET
- Monsieur Alex BERNARD

III. Les membres listés ci-dessous sont en cours de premier mandat :

- Madame Cynthia PHIBEL
- Monsieur Carlos CRUZ
- Madame Véronique DEFRANOUX
- Madame Camille MONTOUT

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Martinique et le directeur des affaires culturelles de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 03 FEV 2021
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Affaires Culturelles

Christophe POMEZ